COMMUNE de DOLUS-LE-SEC DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 14 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le jeudi quatorze décembre, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Dolus-Le-Sec, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Régis GIRARD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 9

Date de convocation au conseil municipal : 07 décembre 2017

<u>PRESENTS</u>: Girard Régis, Champigny Jean-Louis, Doucet Nadine, Tardy Bruno, Joubert Jacky, Brossard Marie-Pierre, Denis Cédric, Grégoire Benjamin et Moricet Sandrine.

<u>ABSENTS EXCUSES</u>: Desforges Eric, Lempeseur Emmanuel, Locoche Alain, Labbé Annie, Renault Anne-Marie et Vallée Marie-Claire.

Madame Marie-Pierre BROSSARD a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour:

Fonds départemental de solidarité rurale : demande de subvention pour travaux voirie

Budget 2018: projets, demande de subvention DETR

Voirie: marché de maitrise d'œuvre 2018

Demande de participation exceptionnelle repas des ruraux

Décisions du maire

Informations Diverses: bulletin – cérémonie des vœux

Délibération n° 2017-51-7.5

Objet : Demande de subvention au titre du fonds départemental de solidarité rurale

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Conseil Départemental en date du 23 octobre 2017 confirmant la reconduction du fonds départemental de Solidarité Rurale pour l'année 2018, constitué de deux enveloppes : une enveloppe « socle » (la commune bénéficie de cette enveloppe tous les ans) et une enveloppe projet (deux dossiers de demandes de subvention sur la durée du mandat) .

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter ces deux subventions pour des travaux de voirie et de réfection de la cour d'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'inscrire ces travaux de voirie et de réfection de la cour d'école au budget unique 2018. Ces travaux seront réalisés dans l'année.

- approuve le plan de financement ci-après :

Dépenses		Recettes	
Maitrise d'œuvre HT	5 000.00 €	Subvention sollicitée au titre du	
		FDSR 2018 « Socle »	8027€
Travaux cour d'école HT	14 400.00 €	Subvention sollicitée au titre du	
		FDSR 2018 « Projet » 30%	19 320 €
Travaux voirie HT	45 000.00 €	Emprunt ou autofinancement	49 933 €
TVA 20 %	12 880.00 €		
Total TTC	77 280,00 €	Total TTC	77 280 €

⁻ sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental deux subventions au titre du Fonds Départemental de Solidarité rurale : enveloppe socle et enveloppe projet

-autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de cette opération.

Délibération n° 2017-52.6-6

Objet : Marché de maitrise d'œuvre voirie

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'avoir de nouveau recours à un bureau d'études pour la réalisation des travaux de voirie 2018. Il présente l'offre de la SELARL Branly – Lacaze à Loches contenant les éléments suivants :

Le taux de rémunération du maître d'œuvre sera de 7.00 %.

Eléments de Mission	Pourcentage de rémunération	
	Calculé selon estimation des travaux	
Avant-projet	1.20 %	
Projet	1.80 %	
Dossier consultation aux entreprises	0.50 %	
Assistance aux contrats de travaux	0.50 %	
Pourcentage total conception	4.00 %	
	Calculé selon montant des travaux	
Exécution des travaux	0.40 %	
Direction des travaux	2.10 %	
Assistance aux opérations de réception	0.50 %	
Pourcentage total réalisation	3.00 %	
Total rémunération	7.00 %	

Après en avoir délibéré et considérant que ce bureau d'études donne entière satisfaction, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de confier la maitrise d'œuvre pour les travaux de voirie 2018 à la SELARL Branly Lacaze et autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre et tous les documents nécessaires.

Délibération nº 2017-50-6.4

Objet: Décisions du maire

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les délégations accordées à M. Le Maire par délibérations en date du <u>08 avril 2014 et du 18 juillet</u> 2016.
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil municipal prend note des décisions du Maire suivantes :

Décisions du maire

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les délégations accordées à M. Le Maire par délibérations en date du <u>08 avril 2014 et du 18 juillet 2016,</u>
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil municipal prend note des décisions du Maire suivantes :

<u>Décision n° 24 -2017</u>: acceptation de l'indemnité de sinistre d'un montant de 767.06€ proposée par Groupama correspondant à leur participation sur les honoraires de l'huissier et les différents frais engagés par la Commue pour récupérer le logement Place de l'église

<u>Décision n° 25- 2017</u>: Location à compter du 13 septembre 2017 à M. Bernard PEGORIER du logement situé au 2, rue des écoles — Appartement N° 2 — 37310 Dolus-le-Sec. Loyer mensuel 260 € 96 + charges mensuelles 29 euros

<u>Décision n° 26-2017</u>: renouvellement d'une convention avec le Département d'Indre et Loire pour le développement de la lecture publique.

<u>Décision n° 27-2017</u> : Signature du règlement de prêt le 17 novembre 2017 avec la Direction Déléguée du Livre et de La Lecture Publique.

Questions diverses:

- Projets 2018
 - Après avoir donné lecture du bilan des travaux et investissements réalisés en 2017, Monsieur le Maire propose de faire de deux demandes de subventions au titre de la DETR pour les projets suivants : réfection toiture dépendance bibliothèque, acquisition tracteur tondeuse. Le Conseil Municipal donne son accord.
- Demande de participation exceptionnelle Repas des Ruraux: A l'occasion du 50° anniversaire de cet évènement, l'équipe organisatrice souhaite inviter tous les présidents depuis la date de création autour d'un verre de l'amitié. Cette cérémonie se déroulera à la salle pour tous de Dolus-le-Sec à partir de 16 heures. L'équipe organisatrice sollicite une participation financière de la commune. Le conseil municipal donne son accord pour la fourniture des boissons.
- Salle des fêtes: Mme Sandrine Moricet indique que l'Association Nacel organisant un spectacle en journée en février, il va falloir de nouveau mettre la salle au noir. L'installation présente des risques avec l'obligation à chaque fois de monter à l'échelle. Lors du changement des menuiseries, ce problème avait été évoqué. Mme Moricet indique que nous pourrions faire poser des plaques en bois teintées comme les murs de la salle des fêtes, fixées comme des volets qui pourraient être fermées pour la mise au noir. Cette solution va être étudiée. M. Desplat sera consulté.
- Bibliothèque
 Mme Claudine Champigny, bénévole responsable de la bibliothèque cesse son activité au 31
 décembre 2017. Mme Marie-Pierre Brossard, également bénévole, indique qu'il va falloir
 trouver de nouvelles personnes intéressées pour tenir des permanences.

 Mme Brossard souligne qu'il était prévu de réaliser un enseigne pour la bibliothèque.
- Fête de l'école : vendredi 15 décembre 2017 à 18 h.

Prochaine réunion de Conseil Municipal

Jeudi 18 janvier 2018 à 20 h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.